



ORGANISATION SCOLAIRE

À COMPTER DU

02 NOVEMBRE 2020

Livret d'accueil sanitaire

École de Saint Just



Les familles

Ce que vous devez faire avant l'école

✓ Vérifier la température de votre enfant, qui ne doit pas dépasser 38 °C.

✓ Le faire passer aux toilettes,

✓ Lui faire se laver les mains,

A partir du CP :

✓ Lui fournir deux masques pour la journée,

✓ Lui fournir deux pochettes individuelles marquées au nom de l'enfant ainsi que l'inscription sale et propre **pour les demi-pensionnaires.**

Ce que vous devez faire après l'école

✓ Vérifier la température de votre enfant, qui ne doit pas dépasser 38 °C.

✓ Lui faire se laver les mains.

Le périscolaire

La garderie

Matin : 07h à 08h45

Après-midi : 16h15 à 18h30

Modalités :

- Accueil dans la garderie,
- Lavage des mains obligatoire avant et après,
- Respect des mesures barrières.

La pause méridienne

Temps de pause : de 11h45 à 13h15

Modalités du repas :

- Accueil dans la cantine par groupe,
- Lavage des mains obligatoire avant et après le repas
- Le changement de masque se déroulera avant et après le repas.

Désinfection des sanitaires sur le temps du midi par un agent de la mairie.

L'école

Le temps scolaire

Matin : de 08h45 à 11h45

Après-midi : de 13h15 à 16h15

Aménagement de la classe :

- Distanciation maximale possible entre les élèves,
- Aménagement des entrées et des sorties pour éviter les croisements et limiter les brassages.

Désinfection des locaux chaque soir par un agent de la mairie.

Désinfection du matériel collectif quotidien ou organisation sur le temps de son utilisation.

Rappel :

L'école est obligatoire à partir de 3 ans. Toute absence doit être justifiée par écrit par mail ou dans le cahier de correspondance.

Les seuls motifs valables pour une absence sont :

- ✓ maladie ou rendez-vous médical,
- ✓ réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.),
- ✓ empêchement causé par un accident durant le transport,
- ✓ enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement hors vacances scolaires),

A partir de 4 demi-journées par mois un signalement d'absentéisme sera remonté à l'inspection.

L'école

La récréation

Matin : de 10h15 à 10h45

Après-midi : de 14h45 à 15h15

Modalités :

- Aération des espaces clos
- Brassages limités
- Passage aux toilettes avec lavage de mains au début et à la fin



Contacts utiles

Les contacts scolaires et périscolaires

Inspection de Vernon :

- 02.32.08.96.46 / 0271037f@ac-rouen.fr

École St Just :

- 02 32 52 48 88 / ecolesaintjust27@gmail.com

Pôle enfance :

- 02.32.52.85.24 / Service-enfance@lachapellelongueville.fr

Urgence-sécurité et écoute

- En cas de danger immédiat : 17
- Violences sur les enfants :
 - 119 / allo119.gouv.fr
- Violences conjugales :
 - 3919 / arretonslesviolences.gouv.fr

Numéros d'urgences



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences

Informations Covid19

Numéro vert, 24h/24 et 7j/7 :

- 0 800 130 000 / Gouvernement.fr/info-coronavirus